

Politique du PREC portant sur l'utilisation admissible de la base de données***Introduction***

Le Projet portant sur le rendement des étudiantes et étudiants au niveau collégial (PREC) est une étude de recherche basée au Collège Seneca. La démarche méthodologique adoptée s'inspire de celle retenue pour le Projet portant sur les mathématiques au niveau collégial (PMC), étude qui, en fin de projet (2009-2011), englobait tous les collèges et conseils scolaires de la province. Le PREC a été conçu pour analyser le rendement en mathématiques et en culture linguistique des étudiantes et étudiants de première année au regard de leurs antécédents en mathématiques au secondaire et pour encourager le débat sur les moyens à déployer pour renforcer la réussite scolaire. L'équipe de recherche du PREC recueille auprès des collèges les données sur les programmes scolaires, les résultats des étudiantes et des étudiants en mathématiques et en culture linguistique au niveau collégial et leurs antécédents au secondaire. Elle intègre et analyse ensuite ces données à la lumière des questions de recherche approuvées par le comité directeur du PREC et publie les résultats dans une base de données accessible par Internet.

La philosophie du PREC repose sur la confiance et le respect mutuels des membres des communautés scolaires et collégiales, sachant que la réussite scolaire est la responsabilité de toutes celles et de tous ceux qui participent au processus éducatif et sur le souci de s'assurer que la recherche concourt à la prise de décisions éclairées dans toute la mesure du possible. À cette fin, l'équipe de recherche du PREC a élaboré deux grandes positions de principe : la Politique de protection des données du PREC et cette Politique du PREC portant sur l'utilisation admissible de la base de données.

La base de données du PREC est mise à la disposition des utilisateurs autorisés des collèges, des conseils scolaires de district, du ministère de l'Éducation et du ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Cependant, une grande partie de ces données ont été obtenues du fait de l'autorisation donnée par les étudiantes et étudiants aux collèges lorsqu'ils s'inscrivent, processus qui permet l'utilisation de ces données à des fins statistiques et de recherche. En conséquence, les utilisations légitimes faites de ces données par le PREC sont aussi limitées et c'est dans cet esprit que le Comité d'éthique de la recherche du Collège Seneca a approuvé le PREC. Les utilisateurs de la base de données du PREC sont par conséquent tenus de lire et d'accepter les conditions d'utilisation admissibles suivantes.

Utilisateurs autorisés

L'accès à la base de données du PREC est limité aux membres de l'équipe de recherche du PREC et aux utilisateurs autorisés des collèges participants, des conseils scolaires de district, du ministère de l'Éducation et du ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Pour ce qui est des utilisateurs issus des collèges, cet accès doit être demandé par la vice-présidence à l'enseignement du collège. Dans le cas des utilisateurs issus des conseils scolaires, cet accès doit être demandé par une directrice ou un directeur des programmes d'enseignement du conseil scolaire. Les formulaires d'inscription des utilisateurs se trouvent sur le site Web du PREC sous l'onglet Base de données de recherche (<http://PREC.senecacollege.ca>).

Utilisations admissibles

Conformément à l'attitude de principe du PREC citée antérieurement et aux autorisations données par le Comité d'éthique de la recherche du Collège Seneca, la base de données de recherche du PREC est destinée à être utilisée pour améliorer la réussite scolaire tant à l'école qu'au collège. Voici quelques exemples d'utilisations admissibles :

- analyse du rendement des étudiantes et des étudiants ayant emprunté divers parcours en mathématiques et en culture linguistique à l'école secondaire;
- analyse des différents niveaux de rendement des étudiantes et étudiants inscrits à divers programmes collégiaux;
- analyse des divers niveaux de rendement d'écoles secondaires différentes dans un même conseil scolaire et des variations de ces niveaux avec le temps;
- analyse de l'amélioration du rendement des étudiantes et des étudiants à l'échelle du collège et du conseil scolaire avec le temps;
- analyse des retombées de certaines stratégies de succès chez les étudiantes et les étudiants ou de révisions apportées au programme d'études.

Utilisations inadmissibles

Alors que les données du PREC présentent la gamme du rendement des étudiantes et étudiants à l'échelle du collège, du conseil scolaire et de l'école secondaire, il est contraire à l'attitude de principe du PREC (et ce n'est pas non plus une analyse valide) d'interpréter ces différences comme un étalon comparatif de la qualité des écoles ou des collèges. En conséquence, voici quelques exemples d'utilisations admissibles de la base de données du PREC :

- toute tentative faite pour identifier des étudiantes et des étudiants en particulier et les jumeler aux données du PREC;
- la publication des données du PREC sous quelque forme que ce soit sans autorisation préalable;
- l'utilisation des données du PREC dans des brochures ou dépliants publicitaires ou des communiqués de presse;
- l'utilisation des données du PREC pour évaluer le personnel enseignant, les écoles ou les collèges;
- l'utilisation des données du PREC pour conseiller les étudiantes et les étudiants dans leur choix de collège.

Tous les utilisateurs de la base de données du PREC devraient adhérer aux principes d'utilisation admissible énoncés dans le présent document.

La gravité de l'infraction déterminera la gravité des conséquences encourues qui pourront comprendre une suspension du compte, la communication de l'infraction à l'établissement en cause, l'exclusion de l'établissement ou du conseil scolaire de l'étude et la communication de l'infraction aux organismes bailleurs.